

CHAMPIONNAT DE LIGUE PAR EQUIPES DAMES

2^{ème} DIVISION

6 et 7 avril 2024
GOLF DE BEAUVALLON

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment sur celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les clubs : associations sportives affiliées des golfs de :

Beauvallon, Cabre d'Or, Château l'Arc, La Vanade,
Monte Carlo, Old Course Cannes, Roquebrune, Valgarde

Pour les équipières : voir conditions générales de participation aux épreuves par équipes.

Epreuve non fumeur y compris la cigarette électronique.

FORME DE JEU

Marques de départs bleues.

1^{er} jour : **6 avril 2024**

Qualification : stroke play / **6 simples** / 18 trous

Le total des 5 meilleurs scores sera retenu. En cas d'ex-aequo, les équipes seront départagées sur le 6^{ème} score, puis le meilleur score, le 2^{ème} meilleur score, etc...

2^{ème} jour : **7 avril 2024**

Match-Play / **2 foursome et 5 simples** / 36 trous

Les quatre premières équipes jouent la montée (1^{ère} contre 4^{ème}, 2^{ème} contre 3^{ème}).

Les clubs vainqueurs montent en 1^{ère} Division.

Les quatre autres jouent pour les barrages (6^{ème} contre 7^{ème}, 5^{ème} contre 8^{ème})

Match-Play / **1 foursome et 4 simples consécutifs** / 18 trous

Les clubs perdants descendent en Promotion.

Aucun match ne pourra être partagé, sauf si le résultat est déjà acquis pour une équipe.

Lors du 2^{ème} jour (Match-Play), en cas d'intempéries ou de circonstances exceptionnelles, le Comité de l'épreuve donnera priorité au jeu des matchs de barrages.

ENGAGEMENTS

La confirmation de participation du club et l'inscription des joueuses sur Extranet : <http://xnet.ffgolf.org/> doivent s'effectuer avant le **mardi 26 mars 2024**.

Droits d'engagement : **360€** /facturés par la Ligue à l'issue de la saison sportive.

PRIX

Souvenirs pour les joueuses des équipes accédant à la 1^{ère} Division.

ARBITRES

Chef Arbitre : Claude PASCAL

Arbitre : Dominique MAUBANT